



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 14/11/2023
date de convocation : 07/11/2023

n° de délibération : DE2023 - 41

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Logements communaux : fixation des loyers au 01/01/2024

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle la dernière délibération n°DE2020-01 du 21/01/2020 concernant la fixation des loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;
FIXE les loyers des 12 logements à :

appartement	montant
appartement communal n°1 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	345.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	250.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	350.00 €
appartement communal n°1 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	420.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	450.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	240.00 €

appartement	montant
appartement communal n°1 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°2 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°3 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
appartement communal Ancien Presbytère bas 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
appartement communal Ancien Presbytère haut 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
Studio du Terral Rue du Terral - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	200.00 €

PRÉCISE que ces montants de loyer rentrent en vigueur à partir du 1er janvier 2024 ;
INDIQUE que ces loyers ne comprennent aucune charge ni frais particuliers ;
AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et/ou les avenants de bail.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL